



VOLUNTEER  
BÉNÉVOLES  
CANADA

**AON**

## Proposition d'assurance multirisque pour les bureaux



*La date de renouvellement est le 31 mars chaque année. Les organismes peuvent se joindre au programme à tout moment pendant l'année. Chaque participant reçoit une attestation d'assurance indiquant les garanties et les montants d'assurance.*

### **Votre organisme à but non lucratif a-t-il besoin de l'assurance multirisque pour ses bureaux ?**

Si vous pensez que votre organisme pourrait être gravement touché par une poursuite judiciaire ou la perte d'équipements de bureau, il ne fait aucun doute que vous avez besoin d'une telle assurance. Grâce à une assurance adéquate, votre conseil d'administration peut dormir en paix sachant que les objectifs de votre organisme pourront être atteints. Pour 625 \$ par an, Aon rend cette protection abordable.

### **Que couvre l'assurance multirisque pour les bureaux proposée par Aon ?**

L'assurance de contenu offre des garanties, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, pour tous les biens appartenant à votre organisme, notamment contre l'incendie et le vol. L'assurance de responsabilité civile commerciale « Formule générale » offre une protection jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ si votre organisme est poursuivi par un tiers pour des dommages corporels ou matériels. Les bénévoles sont aussi couverts par cette police. Pour la somme modique de 625 \$, votre organisme peut faire plus avec moins.

### **Votre organisme est-il admissible ?**

Si votre organisme à but non lucratif canadien a des revenus annuels inférieurs à 150 000 \$, il peut bénéficier de cette assurance à prix modique. Cette assurance s'applique à tous les types d'organismes à but non lucratif, y compris les clubs, les associations, les sociétés, les ligues, les comités et les organismes de bienfaisance (avec quelques exceptions) qui sont membres de Bénévoles Canada. Pour confirmer l'admissibilité de votre groupe, veuillez composer le 1.800.267.9364.

### **Principales modalités de la police d'assurance**

#### **Prime de base de 625 \$**

Ce tarif est offert aux organismes à but non lucratif qui ont des revenus inférieurs à 15 000 \$.

### **Des garanties d'assurance pour les organismes à but non lucratif qui sont :**

- abordables
- complètes
- évolutives

On ne peut mettre suffisamment l'accent sur l'importance d'avoir une assurance pour les bénévoles. Les bénévoles sont l'essence même des organismes à but non lucratif. En protégeant les bénévoles, les organismes à but non lucratif protègent leurs atouts les plus précieux, ainsi que leur réputation et leur viabilité à long terme.

**1**

## L'assurance de biens

Plafonds de 50 000 \$ pour les biens de toute espèce (y compris le matériel informatique et les fournitures connexes)

### Caractéristiques :

- Formule « tous risques »
- Pas de clause de co-assurance
- Équipements remplacés au prix du neuf
- Améliorations effectuées par le locataire

### Inclus sans frais supplémentaires :

- 50 000 \$ pour les documents précieux et les archives
- 50 000 \$ pour les comptes clients
- 250 000 \$ pour le contenu des locaux nouvellement acquis / 30 jours
- 20 000 \$ pour la clé passe-partout
- 25 000 \$ pour les honoraires
- 15 000 \$ pour les biens personnels des dirigeants et des employés

**2**

## Assurance contre le vol et les détournements

25 000 \$ par employé(e)

### Cette assurance comprend les garanties suivantes :

- Monnaies au sens large et valeurs mobilières
- 10 000 \$ - Intérieur des locaux
- 10 000 \$ - Extérieur des locaux
- 5 000 \$ - Domicile du transporteur ou du dépositaire
- 5 000 \$ - Total pour la contrefaçon de mandats ou de billets de banque
- 5 000 \$ - Total pour la contrefaçon préjudiciable aux déposants

**3**

## Responsabilité civile commerciale

(Responsabilité civile vis-à-vis de tiers)  
Montant de garantie incluant les dommages corporels et matériels  
2 000 000 \$ par sinistre

### Cette assurance comprend les garanties suivantes :

- 2 000 000 \$ par sinistre pour les dommages corporels ou matériels
- Total de 5 000 000 \$
- 500 000 \$ pour la responsabilité civile des locataires – Franchise de 1 000 \$
- 2 000 000 \$ pour les dommages corporels et les préjudices imputables à la publicité
- 10 000 \$ pour le remboursement des frais médicaux
- 2 000 000 \$ pour l'assurance automobile des non-propriétaires

Les résidents de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve doivent ajouter la taxe provinciale de vente applicable de 8% en Ontario, 9% au Québec, 15% à Terre-Neuve et au Labrador.

La présente brochure offre un résumé des garanties contenues dans le contrat-cadre.

## Comment faire une demande

Appelez Aon sans frais au 1.877.766.3104

Pour de plus amples renseignements sur l'assurance :

**AON**

### Aon Reed Stenhouse

Dept. 700600  
CP 3309, MIP  
Markham, ON L3R 6G6  
Sans frais : 1.877.766.3104  
Télécopieur : 1.877.766.9075  
Courriel : vcan.insurance@aon.ca  
Site web : volunteercanada.aon.ca

**VOLUNTEER  
BÉNÉVOLES  
C A N A D A**

### Volunteer Bénévoles Canada

353 rue Dalhousie, 3<sup>e</sup> étage  
Ottawa ON K1N 7G1  
Téléphone : 613.231.4371  
Sans frais : 1.800.670.0401  
Télécopieur : 613.231.6725  
Courriel : membership@volunteer.ca  
Site web : www.volunteer.ca